

**CERTIFICAT D'ASSURANCE-MALADIE
POUR ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU MANITOBA
POLICE DE LA GREAT-WEST N° 42074**

Nom : *Jean LeBlanc*
Date de naissance : *07-Jul-81* État civil : *Celebataire*
Numéro d'identification : *IS010100*
Division : *44* College St. Boniface
Date d'effet : *01-Sep-08* Date d'expiration : *31-08-09*
**L'étudiant doit présenter une carte d'identité valide
avec photo (voir endos).**

**Veillez appeler Great-West Life au 1-800-957-9777 si l'hospitalisation
au-delà de 48 heures est exigée. Veillez appeler le Groupe-Conseil
AON au 1-800-863-9589 pour confirmer l'inscription.**

Les cartes d'identité avec photo valides comprennent :

- un permis de conduire;
- un passeport; ou
- une carte d'identification d'étudiant.

Ce certificat représente une preuve d'assurance-maladie en vertu de la police de la Great-West Life (GWL) n° 42074. Les frais admissibles garantis par le contrat seront remboursés par la GWL pour l'assuré désigné e par les personnes à la charge de l'assuré désigné si l'état civil est «Famille». Seuls les frais engagés durant la période d'assurance stipulée seront considérés comme admissibles au remboursement. Les prestations maximales versées en vertu du régime sont de 600 000 \$ par assuré, par année civile. Les prestations maximales versées par maladie ou blessure sont de 600 000 \$ dans la période d'assurance. Les frais qui résultent d'une même cause ou d'une cause connexe seront classés sous la même maladie ou blessure.

Pour plus d'information sur ce régime, visitez www.miship.ca.